

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-142

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Environnement

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL
Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel,
CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier,
ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy,
CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de
s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables.
Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en
œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires,
conformément à la délibération n°2019-33 du 29 mars 2019, décidant de mettre
en place d'une mission d'accompagnement d'un projet ENR au bois énergie.
Le SYADEN propose un service de Conseil en Energie Renouvelable bois dont
les modalités ont été fixées par délibération n°2019-33 du Comité Syndical, en
date du 29 mars 2019.

L'accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable (ENR-BE) est
un service sur 1 an qui permet d'aider la collectivité dans sa création de projet
ENR au bois énergie. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les
accompagnements techniques, administratifs et financiers du projet afin de
déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la
signature d'une convention d'engagement.

La collectivité s'engage à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du
SYADEN jointe à la convention d'accompagnement personnalisé. En cas de
non-respect de la charte ENR du SYADEN par la collectivité, le SYADEN se
réserve la possibilité de résilier la mission d'accompagnement personnalisé.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2 750 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global	% par rapport au coût moyen de la mission pour le SYADEN (***)
1-500 habitants	600 €	10%
501-1000 habitants	900 €	15%
1001-2000 habitants	1 500 €	25%
2001-6000 habitants	2 500 €	40%
>6000 habitants	2 750 €	45%
EPCI (**)	2 750 €	45%

(*) Population municipale INSEE

(**) projet sur le patrimoine de l'EPCI

(***) Le coût moyen d'un accompagnement personnalisé pour le SYADEN est de 6000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'adhésion à la prestation d'accompagnement de projet énergie renouvelable (ENR-TH) du SYADEN,

S'ENGAGE à respecter la charte ENR du SYADEN,

DESIGNE M. Bertrand HILLAT, directeur des services techniques, en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'accompagnement de projet ENR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD